

ÉLECTION

Local Authorities Election Act (articles 12, 35, 46, 53)

Il y aura élection pour combler le poste de *conseiller ou conseillère catholique* représentant le Quartier 4 au Conseil scolaire du Nord-Ouest No 1.

Les deux candidats en lice pour le poste sont :

- **Stéphanie Ambrose**
- **Mario Paradis**

FORUM ÉLECTORAL

Un forum électoral aura lieu le 10 octobre à 19 h à ÉNF. Ce forum a pour but de permettre aux candidats de faire connaître leur vision.

JOUR D'ÉLECTION

Vous aurez à présenter une pièce d'identité et vous déclarer *électeur catholique* afin de participer au vote. Nous vous invitons à voter en grand nombre le lundi 16 octobre 2017 de 10 h à 20 h. Le bureau de scrutin sera situé à : École Nouvelle Frontière (ÉNF), 11201 Pinnacle Boulevard, Grande Prairie

VOTE PAR ANTICIPATION: le 10 octobre 2017 de 10 h à 15 h à ÉNF.

NB - Le membre catholique du Quartier 4 est élu par les *électeurs catholiques* du Quartier 3 : aire de fréquentation de l'École Nouvelle Frontière

Qui a le droit de vote?

A le droit de vote, selon l'article 256 (1) de la loi scolaire :

- Parents qui ont un enfant inscrit dans une école gérée par le conseil; ou
- parents dont un des enfants a reçu son diplôme ou certificat d'étude d'une école gérée par un conseil francophone (en Alberta), ou
- étudiant qui a reçu son diplôme ou certificat d'étude d'une école gérée par un conseil francophone (en Alberta),
et qui :
 - à 18 ans ou plus;
 - est citoyen canadien;
 - est résident de l'Alberta depuis le 16 avril 2017; et
 - est de la foi catholique (pour voter pour un candidat catholique) ou n'est pas de la foi catholique (pour voter pour un candidat public).

AVIS